



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Mazars**

**Mazars et Guérard**  
Le Vinci  
4, allée de l'Arche  
92075 Paris La Défense Cedex  
France

**Eurotunnel S.A.**

## Rapport spécial d'alerte

Eurotunnel S.A.  
19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : FO-062-02



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Mazars**

**Mazars et Guérard**  
Le Vinci  
4, allée de l'Arche  
92075 Paris La Défense Cedex  
France

## **Eurotunnel S.A.**

Siège social : 19, boulevard Malesherbes - 75008 Paris  
Capital social : €381 917 131,95

## **Rapport spécial d'alerte**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eurotunnel S.A., nous vous présentons notre rapport établi en application de l'article L.234-1 du Code de commerce relatif à la procédure d'alerte.

Dans le cadre de l'exercice de notre mission, nous avons relevé les faits suivants que nous avons considérés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société et qui nous ont conduits à mettre en œuvre la procédure d'alerte prévue par la loi.

### **1 Faits relevés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation**

La situation de trésorerie prévisionnelle établie par le Groupe Eurotunnel montre que sur la base des prévisions de trésorerie les plus récentes, ce dernier ne devrait pas être en mesure de faire face à ses échéances contractuelles dès le premier semestre 2007.

Malgré les efforts déployés par votre Groupe, les actions en cours à ce jour ne permettent pas d'assurer à un horizon de 12 mois, la mise en place des solutions nécessaires pour assurer la continuité de son exploitation.

### **2 Rappel des différentes phases de la procédure**

La mise en œuvre de la procédure d'alerte nous a conduit à demander à votre président des explications sur les faits relevés le 6 février 2006.

Le 22 février 2006, votre président nous a fait part de son analyse de la situation et nous a exposé les mesures prises par le Groupe à la fois au niveau opérationnel et financier.

- Au niveau opérationnel, leur mise en œuvre quasiment achevée aujourd'hui consiste pour l'essentiel à renforcer l'efficacité des opérations du Groupe et à lui permettre de générer des flux de trésorerie additionnels.
- Au niveau financier, l'objectif de votre Groupe est de parvenir à un accord de restructuration financière avec ses créanciers et le cas échéant d'obtenir son approbation par les actionnaires avant la fin de l'exercice 2006.

Dans l'hypothèse où un tel accord ne pourrait être finalisé à cette date, mais que des perspectives tangibles de réussite seraient réunies, votre Groupe devrait être en mesure de

sécuriser sa situation de trésorerie jusqu'à la mise en place définitive de la restructuration financière, par le recours à une facilité de trésorerie supplémentaire d'un montant maximum de 50 millions de livres ou le déclenchement d'un moratoire contractuel (« Standstill »). Les Accords de Crédit actuels prévoient ces deux mesures et indiquent qu'il peut être mis fin au Standstill à une majorité qualifiée des créanciers.

Dans l'hypothèse où les négociations n'évolueraient pas favorablement, la continuité de l'exploitation ne serait pas assurée.

Au regard de l'évolution de la situation et en dépit des mesures envisagées, la continuité de l'exploitation de votre société demeure compromise.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Les commissaires aux comptes

Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Représenté par



Fabrice Odent  
Associé

Mazars  
Mazars et Guérard  
Représenté par



Thierry de Bailliencourt  
Associé